

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 667

présenté par
M. Charié

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« qui ne peut »,

les mots :

« et ne puisse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement à caractère rédactionnel.